



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 21 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 13 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 52 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans la France :

Une dépêche de Rome nous apporte le résumé de deux nouvelles allocutions de Pie IX. Le saint-père, dans le premier de ces documents, aurait fait connaître sa détermination éventuelle de quitter Rome, pour aller exercer ailleurs, dans des conditions plus favorables à son indépendance, les fonctions du suprême pontificat.

Il convient d'attendre le texte même de l'allocution pontificale, avant d'en apprécier la portée exacte. C'est pour la première fois que Pie IX fait allusion si nettement à cette douloureuse extrémité et à d'autres plus graves encore qui, Dieu merci ! sont dépourvues de toute probabilité.

Voici la dépêche qui nous est transmise :

« Rome, 30 octobre.

Le pape a distribué aux cardinaux les deux allocutions qu'il a prononcées dans le dernier consistoire. L'une de ces allocutions concerne l'Italie. Le saint-père y déplore les persécutions du nouveau gouvernement contre les évêques, les prêtres, les religieux et moines, la suppression des ordres religieux, la désamortisation des biens ecclésiastiques, le mariage civil. Pie IX condamne tous ces actes en rappelant les censures de l'Eglise contre leurs auteurs, et déclare néanmoins donner sa bénédiction à l'Italie.

Sa Sainteté proteste ensuite contre l'invasion et l'usurpation des provinces pontificales, contre le projet de la Révolution de faire de

Rome la capitale du nouveau royaume. Pie IX se déclare prêt à souffrir même la mort pour soutenir les droits sacrés du saint-siège, et à chercher, s'il le faut, dans un autre pays, la sécurité nécessaire pour exercer de la meilleure manière possible son ministère apostolique. Il recommande de prier pour que l'Italie se repente des maux qu'elle cause à l'Eglise.

Dans l'autre allocution, le pape déclare que le gouvernement russe a violé le concordat conclu entre lui et le saint-siège en 1848 ; il rappelle les persécutions, l'exil qu'on a fait subir à l'archevêque de Varsovie et aux autres évêques, la suppression dans les diocèses de la juridiction légitime des vicaires et les tentatives illégitimes d'élection pour nommer de nouveaux vicaires généraux, la suppression des ordres religieux en Pologne, la confiscation des biens ecclésiastiques et d'autres actes encore tendant à la destruction du catholicisme en Russie. Sa Sainteté termine en faisant des vœux pour que l'empereur Alexandre veuille bien faire cesser, dans son empire, les persécutions dirigées contre les catholiques.

On mande de Madrid, le 30 octobre :

Le journal la *Regeneracion* dit que l'Espagne ne pourrait pas consentir à ce que le pape allât se réfugier à Malte ; que Pie IX sait du reste qu'il trouverait en Espagne une nouvelle patrie. La *Regeneracion* approuve l'attitude de l'ambassadeur d'Espagne à Rome.

Des correspondances de Vienne, du 29, nous annoncent qu'à cette date la nomination

de M. de Beust au poste du ministre des affaires étrangères de l'Autriche était définitivement résolue. Cette nomination ne sera cependant publiée dans la feuille officielle qu'après l'issue des grands conseils qui allaient s'ouvrir le 29 octobre à Prague et auxquels M. le comte de Mensdorff seul ne devait pas prendre part.

Un grand et sérieux travail politique vient de commencer en Autriche. Il s'agit d'asseoir la politique extérieure de la monarchie sur de nouvelles bases. Vis-à-vis de la Prusse il paraît s'agir, avant tout, d'user d'une très-grande modération ; M. de Beust entreprendra probablement la tentative, d'ailleurs bien difficile, de disposer la Prusse à s'associer aux idées que l'Autriche fera valoir dans les questions de Pologne et d'Orient. Le bruit concernant la sortie du cabinet de M. le comte de Belcredi, ne mérite aucune créance. La nomination du comte de Goluchowski, exclusivement due aux efforts du ministre-président, prouve assez que sa politique concorde bien avec les idées du comte de Belcredi. S'il y avait une divergence entre les opinions de ces deux hommes d'Etat, elle toucherait peut-être seulement au problème de la constitution future de l'empire. Du reste, un arrangement sur ce point est très-probable.

On écrit de Berlin, le 30 octobre :

On conteste l'existence de négociations engagées entre la Prusse et le Wurtemberg, relativement à l'occupation de la forteresse d'Ulm par les troupes prussiennes.

Les armées de l'Allemagne du Sud, réorganisées d'après le système prussien, auront un effectif de 200,000 hommes, nombre parfaite-

ment suffisant pour défendre le territoire et les anciennes forteresses fédérales.

La *Gazette de la Croix* annonce que M. Benedetti, ambassadeur de France près la cour de Berlin, et M. de La Valette, ministre de l'intérieur en France, ont reçu la décoration de l'Aigle-Noir.

Nous empruntons au Bulletin politique de l'*Indépendance* les lignes suivantes, qui nous ont paru offrir assez d'intérêt pour être mises sous les yeux de nos lecteurs :

Ce que nous avons dit à plusieurs reprises de la mission du général Castelnau au Mexique tend de plus en plus à se confirmer. Il aurait été chargé de s'assurer des chances de stabilité que pourrait présenter le gouvernement impérial, après le départ des troupes françaises, et d'amener l'empereur à renoncer à son trône, s'il acquérait la certitude que ce souverain, privé des ressources qui l'ont soutenu jusqu'à présent, ne pourrait ni garantir la sécurité des Français qui voudraient rester dans ses Etats, après le départ de leurs compatriotes, ni répondre des engagements anciens et nouveaux que son gouvernement a contractés, soit envers la France, soit envers des particuliers de ce pays.

Cette conduite du gouvernement français est sensée et logique. Devant la perspective du renversement de l'ordre de choses qu'il a essayé de fonder au Mexique, il est naturel qu'il dégage sa responsabilité de son mieux et qu'il cherche à diminuer autant que possible le passif de son entreprise en cherchant à traiter avec les pouvoirs nouveaux qui, après son départ, pourraient s'établir à Mexico. Mais

**FEUILLETON.**

54

## L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Le maître des Sapins était redevenu centre lumineux, son œil rayonna, mais deux grosses larmes se détachèrent de ce rayonnement.

Un bruit de pieds, secouant la neige dans le corridor, fit lever en sursaut Mme Arnould. Elle sortit et revint bientôt tenant par la main un jeune homme qu'elle conduisit vers l'officier.

— Monsieur le comte de Treffieux, dit-elle, monsieur le comte de Manzat : Raymond, et vous, commandant, donnez-vous la main.

— J'ai le droit maintenant de vous demander des nouvelles de Mme de Manzat, dit le maître de Treffieux au jeune comte, ma bonne étoile me l'a fait rencontrer.

— Et vous devez croire, répartit le jeune homme,

que nous sortons toujours l'un sans l'autre : il n'en est rien.

— Tout chez vous me le dit, répliqua l'officier, qui examinait avec une sympathie manifeste le noble et beau visage de M. de Manzat.

— Nous nous quittons le moins possible, reprit le comte, mais il est des moments où je dois la laisser seule ; quand elle a peur pour se risquer dans la campagne, et qu'elle veut gronder Mme Arnould.

— Me gronder ! interrompit la jeune femme.

— Oui, madame : je suis plénipotentiaire, ayant mission de vous déclarer la guerre à cause de cette chasse où vous voulez aller.

— Vous allez à cette chasse, madame ? répartit avec étonnement le maître des Sapins.

— Oui, si vous voulez me permettre de vous installer, pour quelques heures, dans le cabinet de Lucien.

— A Dieu ne plaise que je me plaigne ! répliqua le vieillard, mais cette chasse n'a-t-elle pas des dangers ?

— Reste donc avec le maître des Sapins, dit avec prière François Arnould ; l'exposer, c'est attrister ceux qui t'aiment... c'est gêner cette chasse en lui ôtant tout son entrain.

— Je crois, interrompit sérieusement d'Hascher, que Mme Arnould a l'intention de ne pas laisser seul le maître des Sapins.

— Si je n'étais en jeu dans cette question, reprit M. Des Torranches, je vous prierais de laisser faire ces chercheurs de vestes et de rester chez vous.

— Une heure seulement.

— Il faudrait être abandonné du ciel pour vous contrarier, répliqua le vieillard. Mais, fourche ! messieurs, veillez attentivement sur notre jeune reine.

Mme Arnould quitta joyeusement la salle à manger.

— Fourche ! d'Hascher, reprit le vieux gentilhomme en la regardant s'éloigner, si je ne craignais une chasse de la dame des Sapins, j'irais, Dieu me pardonne ! à cette battue.

— Tenez-vous donc tranquille ici, répondit brusquement le chasseur ; je comptais sur vous pour retenir Mme Arnould chez Rofins ; ne donnez pas un surcroît d'embarras en venant avec elle à cette chasse.

La Nanette installa le vieillard dans le cabinet de l'écrivain, au milieu de ses papiers épars, et vint retrouver les chasseurs après avoir mis entre les

maines de M. Des Torranches le manuscrit du dernier livre de Lucien Arnould.

A la sortie de chez Rofins, les compagnons de saint Hubert tinrent conseil.

Mme Arnould, son petit fusil sur l'épaule, sa casquette un peu de travers, sa robe retroussée, était charmante.

— Moi, dit d'Hascher, je vais avec Gros-Côtes.

— Moi, fit l'abbé Raoux, je marche avec Morelle.

— Et moi avec vous deux, répliqua Tranche-Montagnes.

— Les trois lauréats ensemble, répartit le chasseur, c'est de la besogne assurée pour Cadet Léonard... Et vous ? demanda d'Hascher au comte de Treffieux.

— Mayer et moi avec Lucien Arnould, répondit l'officier.

— Alors marchons tous deux, dit au comte de Manzat le frère de l'écrivain.

Tous partirent, disant adieu à M. Des Torranches qui, derrière les vitres de la croisée du cabinet, saluait de la main.

Dans les bas-fonds de chez Rofins, les chasseurs se divisèrent.

D'Hascher et Breliti allèrent droit sur le bois Pa-

comme, de son côté, l'empereur Maximilien, dans ces derniers temps, a déclaré à plusieurs reprises et publiquement qu'il ne quitterait pas le Mexique, la position est des plus délicates. Toutefois, pour bien apprécier la situation, il faut ajouter que, lorsque le jeune souverain a fait ces déclarations, il ignorait encore le malheur qui venait de frapper l'impératrice.

On lit dans le *Journal de Bruxelles*:

Les dispositions prises par la municipalité de Vera-Cruz semblent prouver que le rapatriement des troupes françaises aura lieu en une seule fois, et non, comme il avait d'abord été décidé, par trois détachements séparés.

On faisait, en effet, aux dernières dates, dans cette ville le recensement des maisons et des édifices publics pouvant loger un effectif d'environ 20,000 hommes.

Ces détails se trouvent confirmés par les mesures maritimes prises dans les ports de France, où l'on arme plusieurs vaisseaux à hélice. L'embarquement des troupes paraît devoir être effectué vers la fin du mois de janvier prochain.

On n'a pas de nouvelles positives sur les dernières résolutions adoptées par l'empereur Maximilien.

Le *Courrier des Etats-Unis* nous apporte les détails de la bataille de Monterey, dont la nouvelle avait été transmise par dépêche télégraphique :

Une bataille a été livrée sous les murs de Monterey entre les impérialistes mexicains, commandés par Mejia, et le gros de l'armée juariste aux ordres d'Escobedo. Celui-ci a été complètement battu, et Monterey est retombé au pouvoir des impériaux. Mejia, immédiatement après sa victoire, a fait marcher une division sur Matamoros. On sait que Cortina et Canales se disputent la possession de cette ville : Mejia les mettra sans doute d'accord.

Le corps d'Escobedo, que Mejia a détruit, était la seule armée digne de ce nom qui restât à Juarez. La victoire de Monterey a d'autant plus d'importance, que c'est une victoire purement mexicaine, remportée par un général mexicain à la tête des troupes composant l'armée personnelle de Maximilien, sans l'assistance d'un corps français. Cet incident tendrait à démontrer qu'après le départ de nos troupes, l'empire peut, sinon pacifier entièrement le pays, du moins se soutenir contre les bandes dont on n'aura raison qu'en les exterminant.

On lit dans le *Phare de la Loire*:

Nous n'ignorons pas que les peuples peuvent facilement être induits en erreur, mais cela ne dure pas longtemps; dix, vingt ans se passent, puis la vérité éclate et triomphe. En Prusse, l'aveuglement n'aura pas été de lon-

gue durée; M. de Bismark a su toucher la corde sensible; il a parlé gloire, victoire, unité nationale, empire d'Allemagne; mais il a abusé de cette note et aujourd'hui le bandeau est tombé de tous les yeux. Tandis que nos officiers prônent le système militaire du roi Guillaume, les correspondances qui nous viennent de Berlin nous en démontrent tous les désagréments. Le commerce et l'industrie souffrent cruellement; personne n'a confiance dans l'ordre actuel des choses; le crédit est éteint et des milliers de familles sont ruinées par la mort ou l'incapacité de leurs chefs. Les combattants de Koenigsgraetz réclament leur droit à la vie matérielle, et ils s'aperçoivent que la guerre peut faire le bonheur du souverain, mais non la prospérité de la nation. A pareille situation il y a un remède, mais celui-là n'est pas du goût de S. M. Guillaume; aussi le mécontentement ne fera qu'empirer. Il est bon d'avoir de la gloire, mais encore faut-il du pain et la liberté.

En attendant, le gouvernement prussien suit la ligne tracée par son ambition; la Saxe est moralement annexée et les négociations se poursuivent avec la Hollande relativement au Luxembourg. La Prusse travaille de même à occuper les forteresses d'Ulm et de Rastadt; si elle arrive à ses fins, elle dominera l'Allemagne entière et pourra imposer ses volontés à l'Europe, à moins que l'Allemagne ne se réveille et ne réclame ses droits aux institutions démocratiques.

En présence de ces éventualités, nous songeons à la réorganisation de notre armée et l'Angleterre suit notre exemple. On assure que le conseil des ministres anglais va demander une somme de cinquante millions pour l'armée et la marine. Tel est l'avenir qui nous est préparé; on arme de tous côtés, et la paix de l'Europe nous est présagée par la fabrication immédiate d'armes de nouveaux modèles.

Voici le rapport présenté à l'Empereur par le ministre de la guerre pour organiser la commission des forces nationales.

Paris, le 26 octobre.

Sire,

Les graves événements qui viennent de s'accomplir en Allemagne ont amené plusieurs puissances de l'Europe à apporter des changements notables dans leur organisation militaire.

Votre Majesté a pensé que la France ne pouvait rester indifférente à cet état de choses et devait étudier la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'introduire également dans les forces militaires de l'Empire les modifications que les circonstances semblent indiquer.

Elle m'a, en conséquence, exprimé l'intention de confier à une commission, dont elle se réserverait la haute présidence, le soin de re-

chercher ce qu'il y aurait à faire pour mettre nos forces nationales en situation d'assurer la défense du territoire et le maintien de notre influence politique.

Pour répondre à la pensée de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui proposer de désigner, pour faire partie de cette commission :

1° Six membres du cabinet :

LL. EExc. MM.

Rouher, ministre d'Etat;

Le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts;

Achille Fould, ministre des finances;

Le maréchal comte Randon, ministre de la guerre;

Le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies;

Vuitry, ministre président le conseil d'Etat;

2° LL. EExc. MM. les maréchaux de France :

Comte Baraguey-d'Hilliers, commandant le 5<sup>e</sup> corps d'armée;

Canrobert, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée;

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, commandant en chef la garde impériale;

Duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie;

Niel, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée;

Forey, commandant le 3<sup>e</sup> corps d'armée;

M. le général de division comte de Palikao, commandant le 4<sup>e</sup> corps d'armée;

3° MM. les généraux de division :

Fleury, grand écuyer, aide-de-camp de l'Empereur;

Allard, président de section au conseil d'Etat;

Bourbaki, commandant la 1<sup>re</sup> division d'infanterie de la garde impériale;

Le Bœuf, aide-de-camp de l'Empereur, président du comité de l'artillerie;

Frossard, aide-de-camp de l'Empereur, membre du comité des fortifications;

Trochu, membre du comité d'état-major;

Lebrun, membre du comité d'état-major;

M. Daricau, intendant général inspecteur, conseiller d'Etat, directeur au ministère de la guerre;

M. Pagès, intendant militaire de la garde impériale, remplissant les fonctions de secrétaire de la commission, avec voix consultative seulement.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble, très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet,

Le maréchal de France  
ministre de la guerre,  
RANDON.

Approuvé:  
NAPOLÉON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

COMPAGNIE ANONYME

DES

RAILROUTES DES PAYS-BAS.

Lors de la formation de cette entreprise, les prévisions basées sur les calculs relatifs à l'exploitation donnaient lieu d'évaluer l'excédant des recettes sur les dépenses à plus de 18 pour cent du capital-obligations. On paraissait donc fondé à admettre que le service des intérêts et amortissement des obligations se trouverait garanti, non-seulement par la concession, le gage du réseau, mais encore par le produit d'un trafic probable, estimé néanmoins de la manière la plus modérée.

Il est aujourd'hui établi que ces évaluations étaient inférieures au trafic qui ne peut manquer de se réaliser.

C'est ce qui résulte manifestement du produit des recettes opérées sur la section de la Haye à Delft, ouverte à la circulation depuis environ trois mois.

Cette section, en effet, bien que la moins favorisée du réseau sous le rapport du mouvement des voyageurs, ne donne pas moins, en moyenne, qu'une recette brute de 25 francs par cheval et par jour.

Or, nous ne voulons prendre pour base de nos estimations qu'une recette de 20 francs par cheval, lorsque le réseau sera complètement livré à l'exploitation, et qu'il desservira des villes comme Rotterdam et Amsterdam, centres riches et florissants.

Il ne faudra pas moins de 200 chevaux pour cette exploitation. — Laissant 50 pour cent de la recette, applicables aux frais de toute nature, il restera net un bénéfice de 10 francs par cheval.

200 chevaux à dix fr. donneront	2,000 fr.
par jour, soit par an . . . . .	F. 720,000
dont il faut déduire sur fr.	
2,500,000 d'obligations à 7 0/0,	
amortissement compris,	F. 175,000
reste affectable au capital-ac-	
tions. . . . .	F. 545,000

En déduisant 170,000 fr. pour les inécomptés à prévoir, il reste encore 375,000 fr., c'est-à-dire 15 pour cent d'intérêt à appliquer aux actions.

On le voit, les obligations des railroutes, qui sont privilégiées, n'ont plus seulement pour garantie de leurs amortissement et intérêts un produit qui avait été évalué, par prévision, à 18 pour cent de leur capital, mais bien au produit, démontré aujourd'hui, de 22 pour cent.

On peut se procurer des actions et des obligations de la compagnie générale des Railroutes à la Caisse du Crédit général sur marchandises (MM. H. Calmels et Co, banquiers, rue de la Feuillade, 5) à Paris.

Le montant de ces valeurs est payable par fractions mensuelles. (504)

ton; c'était dans cette direction que Gros-Côtes, au point du jour, avait reconnu la piste toute fraîche.

Mme Arnould et son escorte appuyèrent sur la gauche, tandis que François et M. de Manzat s'engageaient dans un chemin planté de houx qui devait les conduire à la crête du bois Paton.

Le curé, Morelle et Des Brays restèrent en arrière se consultant.

— Marchez-vous ! leur cria le chasseur.

— Marchez donc vous-même, répondit agrement Tranche-Montagnes; ne vous inquiétez pas autant des autres.

D'Hascher haussa les épaules, mit ses mains dans ses poches et ne répliqua point. Seulement, tout en marchant, il dit à Breliti :

— Doublons le pas afin de voir si la piste de l'ours ne tourne point vers Mme Arnould.

Bientôt les accidents de terrain isolèrent les groupes, qui se perdirent de vue. D'Hascher longea le fond de la vallée. A l'entrée d'un ravin, Gros-Côtes fit reconnaître sa brisée, et dès-lors le chasseur, sans ralentir son pas, suivit le pied profondément tracé dans la neige.

— La veste de Morelle aura des trous, dit Rudeaux-Côtes à Breliti.

Ils arrivaient dans la première enceinte du bois Paton, partie basse, fourrée de houx dont les piéquant faisaient saigner les plaies du compagnon des maraudeurs.

— Elle met rouge sur blanc, la pauvre bête, répondit le valet.

A un endroit où l'animal s'était arrêté, une mare sanglante delayait la neige.

— Il n'est pas loin, fit le chasseur. As-tu des balles dans ton fusil ?

— Deux dans chaque canon.

— C'est bon; marchons tout doucement...

— Il appuie sur la gauche, repartit Breliti; gêné par ces fourrés, il aura regagné les bruyères.

— Que la peste l'étouffe ! s'écria le chasseur; avançons, la piste tourne du côté de Mme Arnould.

Et D'Hascher mit dans sa marche une telle activité, que Breliti, dont le pas devançait l'entre-pas de l'ambieuse, la jument du chasseur, avait peine à le suivre.

Pendant ce temps, le groupe dont faisait partie la Nanette avançait tranquillement sur un plateau découvert, dont l'étendue ne devait laisser aucune inquiétude pour la jeune femme. Sur ce plateau dominant nulle surprise n'était à craindre.

— Je ne sais pourquoi D'Hascher nous a fait prendre cette direction, dit Lucien Arnould, ou plutôt je devine que, redoutant pour nous la rencontre de l'ours, il nous a fait venir où l'ours ne viendra pas.

Le plateau qu'ils traversaient était couvert d'une neige uniforme, seulement pointillée çà et là de petites roches dont les têtes aiguës et dégagées de neige leur semblaient trop petites pour que, derrière l'une d'elles, un ours pût se cacher.

— Dirigeons-nous sur le bois Paton ! demanda avec instance la jeune femme.

— Est-il prudent d'abandonner les postes indiqués ? répliqua le maître de Treffieux; les balles vont fort loin, et du moins, dans ce découvert, en vue comme nous le sommes, aucun accident ne pourra arriver.

— Et nous assisterons à la chasse sans espérer d'y prendre part, répondit avec regret Mme Arnould.

Sur une élévation en face d'eux, mais séparée d'eux par la vallée, qui est en cet endroit très-profonde, d'Hascher parut. Le chasseur marchait activement faisant des zigs-zags au lieu d'aller droit devant lui.

— D'Hascher suit la voie, dit Lucien Arnould.

— Marchons sur lui... répliqua vivement la jeune femme.

— Gagnons plutôt le sommet de cette lande... repartit l'officier, qui, avant tout, voulait tenir Mme Arnould à l'écart du danger.

— Les hauteurs nous éloigneront de la chasse, fit impatientement la Nanette, nous sommes entre elles et d'Hascher.

— Mais, si nous descendons, dit M. de Treffieux, et que d'Hascher tourne le côté, nous le perdrons sans savoir où nous pourrions le retrouver.

Le chasseur, qui les avait vus, s'arrêta; sa casquette à la main, il leva le bras, et, l'abaissant, indiquant la terre, leur fit comprendre de rester où ils étaient.

— Evidemment, dit en riant Lucien Arnould, Rudeaux-Côtes ne veut pas que nous rencontrions la bête.

— Alors repartit avec contrariété la jeune femme, contentons-nous des hauteurs dont je ne voulais pas; soyons du moins spectateurs, puisque la chasse nous est interdite.

Et, marchant la première, elle arriva, au bout de quelques minutes, à un amas de roches superposées.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un très-long rapport adressé à l'Empereur par M. Behie, ministre des travaux publics, sur les dernières inondations.

Ce document concerne les crues du Lot, de la Dordogne, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Arc, de la Yonne et de la Loire.

— On lit dans le *Propagateur de Lille* :

Les ouvriers mineurs de Denain et des environs ont repris aujourd'hui leurs travaux, comme nous l'avons annoncé.

Une dépêche télégraphique qui mérite toute confiance, et dont nous avons eu communication, annonce que ce matin, à six heures, des cinq sixièmes des mineurs s'étaient rendus sur les exploitations et étaient descendus dans les fosses, où le travail a immédiatement repris.

M. le général commandant le département du Nord est rentré à Lille, et si les troupes sont maintenues en cantonnement dans les environs des exploitations houillères, c'est par mesure de précaution.

De nouvelles arrestations ont eu lieu. Le nombre des individus arrêtés s'élève à 53.

Le *Mémorial de Lille* annonce que les ouvriers des mines d'Anzin, sont rentrés dans leurs ateliers et ont repris leur travail.

Les troupes de Douai, Arras et Lille, qui se trouvaient sur les lieux de la grève, ont regagné leurs garnisons respectives.

— La *France centrale*, de Blois, a reçu un deuxième avertissement.

— Le même journal annonce que Mgr Dupanloup prépare, pour paraître prochainement, une importante brochure sur l'état moral de la société.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le sauvetage des deux fils Poirier, dans le puits de Villemolle-l'Abbé, n'a pu être poursuivi, et c'est avec regret que l'autorité supérieure a dû faire cesser les travaux pour éviter de nouveaux malheurs.

Le danger était toujours très-grand : à chaque instant, avons-nous dit, des éboulements partiels plus ou moins considérables venaient mettre en danger la vie des ouvriers. Voici le dernier incident qui a amené la cessation des travaux.

Lundi, trois hommes étaient échelonnés dans le puits, les sieurs Fouques, Malécot et Oger, ce dernier à 25 mètres environ, en contact immédiat avec le cadavre d'Emile Poirier. — Ce cadavre en complète décomposition ne pouvait être retiré, les deux jambes étaient engagées entre des tuffeaux, et pour remon-

— Du haut de ces rochers, dit-elle en s'élançant insoucieuse comme un enfant, je pourrai voir et être vue ; c'est-à-dire que les uns et les autres vous serez rassurés et sur les balles et sur la bête.

À cette réflexion quelque peu sardonique de la jeune femme, l'écrivain et l'officier sourirent, et gravirent comme elle les rochers.

Mayer, devenu immobile, continua d'examiner le chasseur.

À ce moment, un coup de feu partit dans la direction de ceux que Rude-aux-Côtes appelait les lauréats.

Cette détonation, qui parut ébranler les montagnes, éveillant dans chaque vallée un écho, répercutant sur chaque pic un éclat, impressionna d'Hascher et Breliti.

Tous deux cessèrent d'avancer, laissant deviner par leur pose de la surprise.

Mme Arnould, elle aussi, avait fait un temps d'arrêt.

— Décidément, reprit le maître de Treffieux, d'Hascher, sur qui nous comptons le plus, ne sera pas roi de la chasse.

Préjugez-vous sur ce coup de feu? demanda l'écrivain.

ter le corps, il eût fallu soulever les pierres. Ce travail, eût-il été possible dans cet espace trop restreint, eût ébranlé le sol excessivement mouvant. — Oger enlevait toujours les terres. Tout-à-coup, il entendit un bruit sinistre, il s'écria, et toutes les cordes de sauvetage furent mises en mouvement. Malgré la promptitude apportée, l'ascension du puits ne fut pas aussi rapide qu'on l'eût désiré ; le corps d'Emile Poirier a été ensablé de nouveau, et le sieur Oger lui-même s'est trouvé pris par les jambes.

Les angoisses ont été bien grandes pendant quelques temps au-dehors du puits.

Après cet événement, M. le Sous-Préfet réunit les ingénieurs présents et M. Joly ; on délibéra sur ce qui serait fait. Il paraissait évident pour tous, vu l'état des terres, que l'infortuné Louis Poirier avait eu le même sort que son frère et son père, et même n'eût-il pas été enveloppé par les sables, il pouvait être noyé. Des efforts plus prolongés étaient donc sans résultat, et ne devaient pas rendre un de ses fils à l'infortunée veuve ; il fut décidé que le sauvetage serait abandonné. Cependant personne ne voulait quitter le bord de ce puits sans s'assurer de la situation de Louis Poirier. M. Brossard de Corbigny, ingénieur des mines, descendit encore une fois jusqu'à Emile Poirier, et se détermina à essayer un sondage, à introduire un tube et arriver ainsi à se mettre en communication avec Louis Poirier.

Après quatre heures de travail, on est arrivé à constater dans la partie inférieure une excavation qui a été sondée en tous sens, sans résultat, puis 4 mètres 50 de sable. Tous les moyens dont dispose la science ont été employés, et chacun est resté bien convaincu que Louis Poirier n'était pas dans l'espace vide, et n'avait pas dû échapper à la mort.

M. Morry, substitut du procureur impérial, s'est alors transporté à la cure de Verrye, et a informé M. le curé de la situation des victimes ; celui-ci est venu à la hâte sur le bord du puits et a récité les prières pour les morts. Ces derniers devoirs ont été rendus au milieu du recueillement le plus complet. Chacun, à genoux autour du puits, était péniblement impressionné.

Avant de s'éloigner, M. le V<sup>e</sup> O'Neill de Tyrone a adressé aux ouvriers quelques paroles de félicitations et a rendu un témoignage public au courage et au sang-froid de chacun.

On nous saura gré de faire connaître les ouvriers qui se sont distingués en cette circonstance. St-Florent, Bagneux, Saumur, ont largement fourni leur contingent. Déjà nous avons nommé les fonctionnaires : M. Joly, capitaine des pompiers, avait sous ses ordres toute une escouade de sa compagnie ; il n'a pas quitté ses hommes et veillait tout particulièrement à leur sécurité. M. Godfroy, capitaine de gendarmerie à Saumur, qui s'était

— Sans doute : aucun de nous, aujourd'hui, ne déchargerait son fusil même sur un loup : c'est donc l'ours qui a été tiré.

Or, ce coup unique, personne n'étant seul, me prouve qu'à cette heure l'ours n'est plus de ce monde.

Aucun cris ne traversait l'espace ; la montagne avait retrouvé son silence, et la dame de chez Rofins, assez désappointée, continua d'avancer sans que ses compagnons songeassent à la suivre, tant le raisonnement du jeune comte écartait toute crainte.

Donc Mme Arnould arriva seule au dernier rocher, dont elle gravit la cime avec tant de vigueur et si peu de précautions, que ses pieds glissant sur le falte, elle ne put arrêter son essor.

Leste et adroite comme une gazelle, sautant avec une agilité effrayante d'une roche sur une autre roche, elle descendait, avec une agilité qui donnait le vertige, le versant opposé, lorsque tout-à-coup ses pieds semblèrent s'incruster dans le granit.... Une contraction surhumaine fit de la jeune femme une statue.

Devant elle, brusquement arraché d'un amas de roches, recouvertes de neige, l'ours était debout ; l'œil en feu, le corps ensanglanté, plus terrifié que

toujours tenu à Villemolle pendant les opérations du sauvetage, s'est éloigné le dernier de ce triste hameau. M. Louvet, maire de Saumur, s'est également rendu au milieu des travailleurs. M. Razin, maire de Verrye, et son adjoint, M. Gatceau, n'ont pas quitté les lieux pendant les six jours de travail.

Voici les noms des hommes qui ont travaillé dans ce puits, et qui se sont le plus distingués par leur dévouement et leur sang-froid :

MM. Fouques, ravaleur, sapeur-pompier, de Saumur ; Malécot, tailleur de pierres, de Bagneux ; Roger, maçon, de Saumur ; Robert, appareilleur, sapeur-pompier, de Saumur ; Péan, maçon, de Bagneux ; Simon, maître charpentier, sapeur-pompier, de Saumur ; Guyot, Frémont, Beaumont, Guichard, Cheneveau, Oger, Allain Michel, ouvriers charpentiers ; Pillet, maître charpentier ; Picard, plâtrier ; Dupays, couvreur ; Montmousseau, entrepreneur.

Ces hommes courageux étaient dirigés par MM. les officiers pompiers de Saumur et de St-Florent, MM. Ernult et Hermé, conducteurs des Ponts-et-Chaussées, et MM. Ch. Bersoullé, Pillet, Moguet, Rabotteau, Hétreau et Saumureau, charpentiers.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Une arrestation importante a été opérée le 29 par la police de Nantes dans les circonstances que voici :

Le 25 au soir, un garde-ville fut accosté, place Royale, par un homme entre deux âges qui venait, disait-il, d'arriver. Cet individu déclara spontanément qu'en raison de ses antécédents judiciaires, il se trouvait placé sous la surveillance de la police ; il ajouta qu'il ne pouvait aller demeurer avec sa femme, qui habitait Nantes, mais était, croyait-il, en état de concubinage, et pria le garde de lui indiquer un gîte. Ce dernier désigna une maison du quartier du Marchix, où se rendit l'arrivant.

Le lendemain, notre repris de justice se rendit auprès de sa femme, rue Saint-Clément. Le 29, il obtenait du travail dans la raffinerie de MM. Etienne, sur les Ponts. Or, ce même jour, le parquet de Nantes recevait un mandat d'arrêt lancé contre cet homme par l'autorité de Châtelleraut (Vienne), en raison d'un crime de viol suivi d'assassinat, perpétré sur une enfant dans cette commune, et dont on le soupçonnait d'être l'auteur.

Un agent de la police se transporta aussitôt rue Saint-Clément, au domicile de sa femme, et n'y trouvant pas celui qu'il cherchait, il se fit accompagner d'un deuxième agent pour se rendre à la raffinerie de MM. Etienne. Là, l'arrestation de l'individu désigné fut opérée sans qu'il fit la moindre résistance.

On le conduisit à la préfecture, puis à la maison d'arrêt où il fut fouillé. La partie intérieure de la gaine d'un couteau-poignard trouvé en sa possession était encore tachée de sang.

la Nanette, mais d'un aspect effroyable à cause de la liberté qui l'entourait.

Au même instant se dégagea, à demi, de quelques houx qui de ce côté bordaient la base du rocher, cet être mystérieux que le lecteur a suivi dans ce livre. Jétiot, sans que Mme Arnould pût le voir, ramassé sur lui-même comme une panthère prête à s'élanquer, le regard attaché sur la jeune femme, observa avec une anxieuse attention les deux héros de ce drame.

D'Hascher, sur ces entrefaites, ayant traversé la vallée, attiré par un pressentiment incompréhensible, arrivait à grands pas vers l'endroit où se tenait Mme Arnould. Bientôt il découvrit la jeune femme, et son premier étonnement fut de voir seule la Nanette qu'il venait de voir accompagnée.

Pour lui, grâce à l'éloignement, la bête était perdue dans la teinte sombre de la pierre. Mais dès que la position réelle de la Nanette se fut dessinée nettement aux yeux du chasseur, il fit un geste désespéré et se tint ensuite immobile, craignant par son approche de hâter un malheur.

Que se passa-t-il de magnétique entre la jeune femme et la bête féroce? Dieu le sait. Sous le regard de la dame de chez Rofins, l'œil de l'ours perdait

Le misérable a subi une condamnation pour coups et blessures à sa femme, sur la plainte de celle-ci. Il a confessé à un agent qu'il voulait se venger d'elle, et qu'il gardait son couteau dans ce but.

Une perquisition opérée rue Saint-Clément amena ensuite la découverte d'une chemise ensanglantée, ainsi que celle des vêtements que le coupable présumé devait porter au moment du crime.

Le prisonnier sera dirigé demain matin, par le chemin de fer, sur Châtelleraut où l'instruction va se poursuivre.

Un magnifique musée historique est à Saumur depuis quelques jours et doit nous quitter très-prochainement. Son arrivée a été une fête pour tout le monde ; les personnes sérieuses, les enfants, tous y trouvent également un sujet d'étude et des groupes agréables pour tous les âges de la société.

Les pièces de cette galerie d'un grand mérite se recommandent par le cachet d'originalité et la perfection du mécanisme qui les fait mouvoir. Cet empressement que l'on remarque chaque soir dans la loge, sur le quai de Limoges, est donc bien légitime et bien facile à expliquer. C'est, du reste, une vieille habitude pour M. Lecuillier, le propriétaire de cette immense galerie, d'attirer chez lui, dans toutes les villes où il passe, une nombreuse assistance.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Florence, 1<sup>er</sup> novembre, soir. — La *Gazette officielle* publie une circulaire du président du conseil des ministres, baron Ricasoli, aux préfets, disant que la cessation de toute occupation étrangère permet au gouvernement de rappeler immédiatement dans leurs diocèses les évêques qui en ont été éloignés et relégués dans une résidence forcée. Les évêques qui séjournent à Rome et ceux qui ont donné des preuves récentes de machinations politiques, sont momentanément exceptés de cette mesure.

Le ministre d'Italie à Berlin, comte Barral, est reparti, ce soir, pour Berlin.

Tous les journaux de Florence et des provinces parlent de l'allocution du pape relative à l'Italie, et critiquent vivement une semblable politique de la part de la cour de Rome.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 90.

BOURSE DU 2 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 90.

P. GODET, propriétaire-gérant

peu à peu sa fixité furieuse ; bientôt il recula d'un pas, et examinant tristement autour de lui, se coucha...

Alors le visage de Jétiot fut traversé par un triste, mais bon sourire ; et comme Mme Arnould posait son fusil contre le rocher et s'avancait résolument vers l'ours, le braconnier, se reflétant dans les houx, disparut, sans que la jeune femme eût soupçonné à côté d'elle la présence d'un être humain.

Pendant tout ce danger, l'officier et Lucien Arnould causaient tranquillement ; ils riaient.

— Où est donc Mme Arnould ? dit tout-à-coup le spahis.

Tous trois s'élançèrent, s'arrêtant bientôt comme frappés de la foudre.

Au-dessous d'eux, la jeune femme penchée vers l'ours, qui, couché sur le côté, se plaignait ; Mme Arnould, disons-nous, passait avec caresse sa petite main dégantée sur le rude visage de l'animal.

Le rêve qu'avait fait le maître de Treffieux traversa sa pensée ; il frémit en songeant au deuil qui avait plané sur ce rêve.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A titre de licitation

Le dimanche 18 novembre 1866, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire,

LA MÉTAIRIE

### DE VILLEMOLLE-L'ABBÉ

Située communes de Verry et de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

D'une contenance de 62 hectares 96 ares 51 centiares.

Mise à prix 52,000 francs.

Voir pour plus amples détails les placards affichés.

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou par lots,

### UN CLOS DE VIGNE,

De 2 hectares 35 ares, situé à Baugoux, chemin de Montaglan; cave, pressoir, cuve en pierres.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (475)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Île,

Avec belles caves, vaste magasin, jardin et boire.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PIERRE, à Nantilly, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### OU A ARRENTER

Une MAISON, sise à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 15, comprenant quatre chambres basses, trois chambres hautes, grenier, cour, cave, puits et passage pour aller à la boire communs.

S'adresser à M. GIRANDIER-VERNEAU, sur la Levée-Neuve, à Saint-Lambert, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (495)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil.

### A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Le 11 novembre 1866, à midi,

À la Madeleine, commune de Cizay,

### TROIS COUPES

### DE BOIS-TAILLIS

À faire en la Forêt, le Bois-de-la-Chaintre et les Garennes,

Contenant: la première, 11 hectares 92 ares 45 centiares; la deuxième, 5 hectares 98 ares 17 centiares; et la troisième, 9 hectares 24 ares 70 centiares.

Appartenant à M<sup>me</sup> la baronne de Grandmaison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GALBRUN. (480)

### A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

### UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le dimanche 4 novembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la gare des marchandises de Saumur, à la vente publique, aux enchères, d'une caisse de fruits à l'eau-de-vie, laissée en souffrance à la dite gare, à la requête de M. Solacroup, directeur de la Société du Chemin de fer de Paris à Orléans.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

### DE MOBILIER ET MATÉRIEL

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 5 novembre 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison et l'atelier du sieur Hervé, mécanicien à Saumur, rue de la Fidélité, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, licencié en droit demeurant à Saumur, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Deux beaux tours avec engrenage, plateaux, poupées à pompes et supports à charriots, plus tous les accessoires, plusieurs gros étaux, deux machines à percer, eclumes, soufflets, quatre filières doubles, grande quantité de modèles en bois et en fonte, fer neuf, boulons, écrous, vis, roues et poulies en fonte, ferraille et vieille fonte, madriers en cormier, etc.

Mobilier: Armoire, commode, bureau, tables, chaises, draps, effets à usage d'homme et de femme, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

### VENTE MOBILIÈRE

AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

Au château des Réaux, proche le Port-Boulet,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire, les dimanche et lundi 4 et 5 novembre, et les mercredi et jeudi 7 et 8 novembre, et jours suivants, à midi.

Il sera vendu:

Un riche mobilier, comprenant notamment un magnifique lustre en cuivre doré, pendules et candélabres bronze, style rocaille; tapis, garnitures de cheminée, glaces de très-grandes dimensions, piano, harmonium, nombreux objets de literie. Cheval, calèche, break, voiture dite panier à deux roues, chariot, plusieurs paires de harnais riches et ordinaires, vins de Bordeaux et autres en cercles et en bouteilles, ameublement de jardin, caisses d'orangers.

Cette vente aura lieu dans l'ordre suivant et expressément au comptant.

1° Le 4 novembre, meubles divers, objets de literie, ustensiles de ménage et de cuisine.

2° Le 5, le cheval, les voitures et les harnais, les meubles et objets de literie.

3° Le 7, les glaces, les pendules, le lustre, le piano, les tapis, etc., etc.

4° Le 8, le vin et les divers objets servant à l'ameublement du jardin.

### A VENDRE

### UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

### ADJUDICATION

DE

### DIVERSES FOURNITURES

Pour l'École impériale de cavalerie.

Le jeudi six décembre mil huit cent soixante-six, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'Administration de l'École impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions timbrées et cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, savoir:

1° Le bois de chauffage,  
2° Les articles de boissellerie à l'usage des écuries et autres services.

3° Les articles de vannerie à l'usage des écuries et autres services. Nécessaires à l'établissement du 1<sup>er</sup> janvier 1867 au 31 décembre 1869.

4° L'huile à brûler, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1867.

Le cahier des charges relatif à ces fournitures est déposé au bureau de l'habillement de l'École, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à quatre heures du soir.

À Saumur, le 2 novembre 1866.  
Le général de brigade, président,  
(508) CRESPIN.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### VENTE

### DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École Impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 10 novembre 1866, à midi, au manège des Ecuyers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-et-un chevaux provenant de l'École de cavalerie, répartis ainsi qu'il suit:

Un cheval de manège;  
Trois poulains du haras;  
Dix-sept chevaux de troupe des escadrons.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, le 2 novembre 1866.  
Le Receveur des Domaines,  
(509) PARISOT.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### ADJUDICATION

DES

### DÉPOUILLES DES CHEVAUX MORTS

De l'École impériale de cavalerie.

Le jeudi 6 décembre 1866, à une heure, dans une des salles de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des dépouilles à provenir des chevaux morts de cette École, du 1<sup>er</sup> janvier 1867 au 31 décembre 1870.

Le cahier des charges est déposé à la Sous-Intendance militaire et au bureau du Trésorier de l'École impériale de cavalerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

À Saumur, le 2 novembre 1866.  
Le Sous-Intendant militaire,  
(510) BROU.

### A VENDRE

### BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE

(10,000 pieds de 5 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvert, commune de Neuillé. (491)

### A VENDRE

UN JARDIN avec PAVILLON, cuisine, remise et écurie, situés à Saumur, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. CHIVERT, Levée-d'Enceinte. (000)

### A VENDRE

en cercles,

### NOIR TACHANT,

Vieux et nouveau.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

De suite

### UNE PETITE MAISON

ET TRÈS-JOLI JARDIN,

Au Petit-Puy, à Saumur, sur la route.

S'adresser à M. VINCENT, qui l'habite. (515)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A LOUER

Présentement,

### MAISON

Fraîchement restaurée,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

### A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

### UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

### UNE MAISON

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (482)

### A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON,

À l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n° 8, anciennement occupée par un commerce de graineterie, et en dernier lieu par un café.

S'adresser à M. LÉPINE-BOURGEOIS, rue de la Comédie, à Saumur. (457)

### CARTOUCHES EXTINGTRICES DES INCENDIES

Brevetées s. g. d. g. en France et à l'Étranger.

Prix au détail:

Cartouches n° 1, poids » kil. 500 grammes, » fr. 75 c. la pièce.  
D° n° 2, poids 1 — — — 1 50 d°.

### CROTTE,

REPRÉSENTANT,

41, Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Le nombre des incendies éteints par ces Cartouches est aujourd'hui considérable; leur emploi est à la portée de tout le monde, et le résultat infallible. (514)

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
Et mairie de Saumur, le